



Secteur Puy L'Evêque

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif**

Exercice 2017

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.1.1.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	10
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.2.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	13
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	14
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	14
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	14
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	15

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : AQUARESO
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albas, Anglars-Juillac, Bélaysse, Cambayrac, Carnac-Rouffiac, Cassagnes, Castelfranc, Duravel, Floressas, Grézels, Labastide-du-Vert, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Les Junies, Luzech, Mauroux, Montcabrier, Parnac, Pescadoires, Praysac, Puy-l'Évêque, Saint-Martin-le-Redon, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauzet, Soturac, Sérignac, Touzac
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2013
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **6 600** habitants au 31/12/2017 (6 500 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4 965** abonnés au 31/12/2017 (4 911 au 31/12/2016).

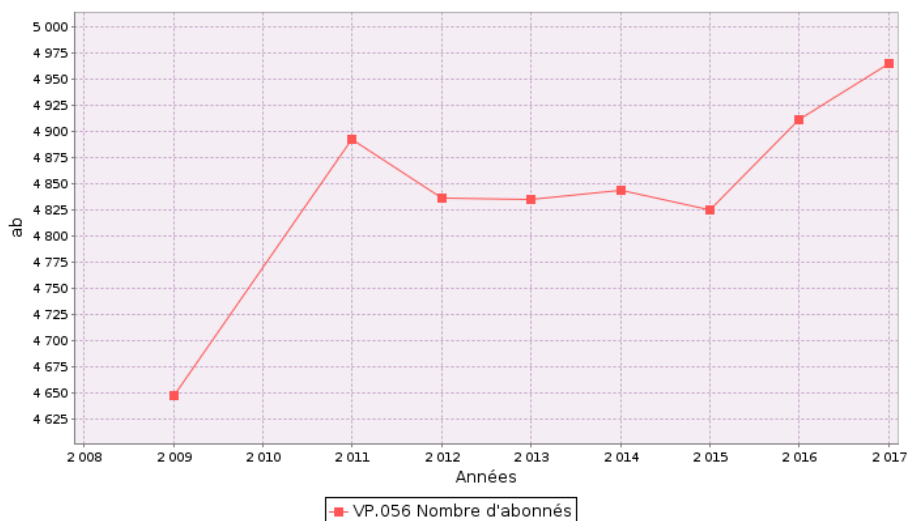
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Total	4 911			4 965	1,1%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 4 965.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 15,3 abonnés/km) au 31/12/2017. (29,14 abonnés/km au 31/12/2016).

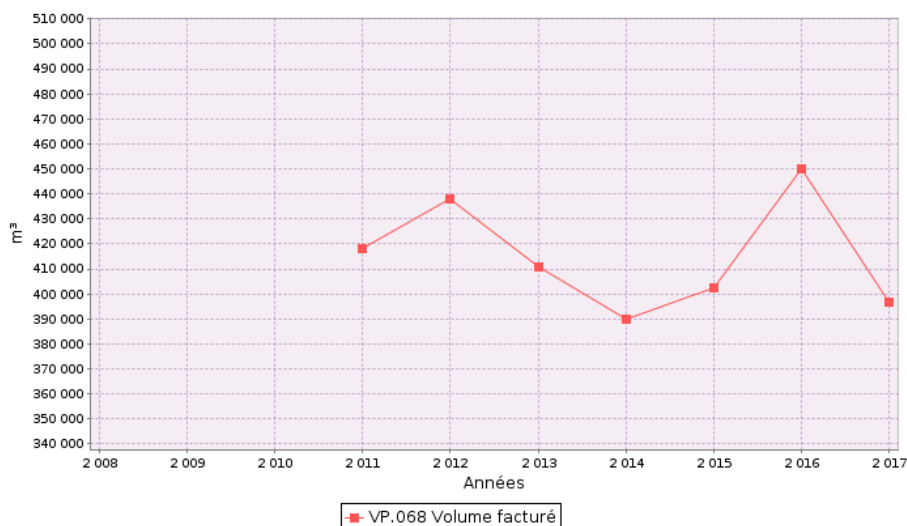
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,33 habitants/abonné au 31/12/2017. (1,32 habitants/abonné au 31/12/2016).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	450 121	396 886	-11,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2017 (3 au 31/12/2016).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 168,16 km de réseau hors branchements,
- 156,33 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 22 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP (FLORESSAS)

Code Sandre de la station : 0546107V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/09/2014
Commune d'implantation	Floressas (46107)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°2 : STEP (MONTCABRIER)

Code Sandre de la station : 0546199V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/09/2014
Commune d'implantation	Montcabrier (46199)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	120
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°3 : STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)

Code Sandre de la station : 0546060V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/07/2011
Commune d'implantation	Carnac-Rouffiac (46060)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	

STEU N°4 : STEP (SOTURAC : Cavagnac)

Code Sandre de la station : 0546307V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	___Filtre à sable
Commune d'implantation	___SOTURAC_
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°5 : Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals

Code Sandre de la station : 0546136V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/12/2008
Commune d'implantation	Labastide-du-Vert (46136)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°6 : STEP du Bourg (GREZELS)

Code Sandre de la station : 0546130V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	22/06/1992
Commune d'implantation	Grézels (46130)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250

STEU N°7 : STEP du Bourg (SAUZET)

Code Sandre de la station : 0546301V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	26/05/2005
Commune d'implantation	Sauzet (46301)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	700

STEU N°8 : STEP du Bourg (SERIGNAC)

Code Sandre de la station : 0546305V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Sérignac (46305)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	100

STEU N°9 : STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)

Code Sandre de la station : 0546005V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	06/05/1988
Commune d'implantation	Anglars-Juillac (46005)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800

STEU N°10 : STEP du Bourg (SOTURAC)

Code Sandre de la station : 0546307V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/12/1986
Commune d'implantation	Soturac (46307)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	250

STEU N°11 : STEP de Girard (DURAVEL)

Code Sandre de la station : 0546089V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Duravel (46089)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°12 : STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)

Code Sandre de la station : 0546225V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	17/07/2007
Commune d'implantation	Prayssac (46225)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	9200

STEU N°13 : STEP du Bourg (DURAVEL)

Code Sandre de la station : 0546089V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/06/1973
Commune d'implantation	Duravel (46089)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1000

STEU N°14 : STEP du Bourg (MAUROUX)

Code Sandre de la station : 0546187V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/05/1994
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	500

STEU N°15 : STEP de Mortayroux (MAUROUX)

Code Sandre de la station : 0546187V003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/2007
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°16 : STEP du Bourg (CAMBAYRAC)

Code Sandre de la station : 0546050V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/12/2007
Commune d'implantation	Cambayrac (46050)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	40

STEU N°17 : STEP de Rivière Haute (ALBAS)

Code Sandre de la station : 0546001V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/12/1989
Commune d'implantation	Albas (46001)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200

STEU N°18 : STEP de Pechaussou (MAUROUX) Code Sandre de la station : 0546187V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/06/1991
Commune d'implantation	Mauroux (46187)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°19 : STEP du Bourg (TOUZAC)

Code Sandre de la station : 0546321V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	16/07/2001
Commune d'implantation	Touzac (46321)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	650

STEU N°20 : STEP du Bourg (LUZECH)

Code Sandre de la station : 0546182V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/12/1990
Commune d'implantation	Luzech (46182)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2500

STEU N°21 : STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)

Code Sandre de la station : 0546277V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	01/07/2012
Commune d'implantation	Saint-Martin-le-Redon (46277)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	240

STEU N°22 : STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)

Code Sandre de la station : 0546136V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Labastide-du-Vert (46136)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	200

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.1.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration**

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEP (FLORESSAS)	0	0
STEP (MONTCABRIER)	0	0
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	0	0
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	0	0
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	0	0
STEP du Bourg (GREZELS)	0,25	0
STEP du Bourg (SAUZET)	2,18	0
STEP du Bourg (SERIGNAC)	0	0
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	0	0
STEP du Bourg (SOTURAC)	1,78	0,33
STEP de Girard (DURAVEL)	0	0
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	60	63,07
STEP du Bourg (DURAVEL)	8,64	0
STEP du Bourg (MAUROUX)	0	0
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	0	0
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	0	0
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	0	0
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	0	0
STEP du Bourg (TOUZAC)	1,63	4,66
STEP du Bourg (LUZECH)	10,49	15,74
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	0	0
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	0	0,71
Total des boues évacuées	85	84,5

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	21,95 €	22,95 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8 €/m ³	0,81 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	42,93 €	43,78 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8216 €/m ³	0,838 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,245 €/m ³	0,25 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

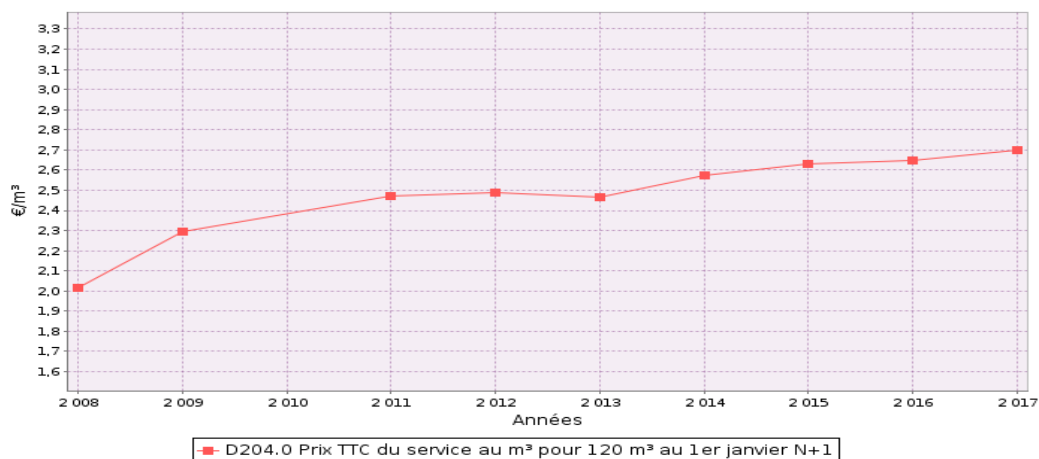
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	21,95	22,95	4,6%
Part proportionnelle	96,00	97,20	1,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	117,95	120,15	1,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,93	43,78	2%
Part proportionnelle	98,59	100,56	2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	141,52	144,34	2%
Taxes et redevances			

Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	29,40	30,00	2%
TVA	28,89	29,45	1,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	58,29	59,45	2%
Total	317,76	323,94	1,9%
Prix TTC au m³	2,65	2,70	1,9%



2.2. Recettes

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 424 888 € (419 982 au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 4 965 abonnés potentiels (100% pour 2016).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		87,69%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	18,93%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2017 (83 pour 2016).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP (FLORESSAS)	2,4	100	100
STEP (MONTCABRIER)	7,2	100	100
STEP du bourg (CARNAC ROUFFIAC)	4,2	100	100
STEP (SOTURAC : Cavagnac)	2,4	100	100
Station d'épuration LABASTIDE DU VERT Sals	3	100	100
STEP du Bourg (GREZELS)	15	100	100
STEP du Bourg (SAUZET)	42	100	100
STEP du Bourg (SERIGNAC)	6	100	100
STEP du Bourg (ANGLARS-JUILLAC)	48	100	100
STEP du Bourg (SOTURAC)	15	100	100
STEP de Girard (DURAVEL)	2,4	100	100
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	552	100	100
STEP du Bourg (DURAVEL)	60	100	100
STEP du Bourg (MAUROUX)	36	100	100
STEP de Mortayroux (MAUROUX)	2,4	100	100
STEP du Bourg (CAMBAYRAC)	2,4	100	100
STEP de Rivière Haute (ALBAS)	12	100	100
STEP de Pechaussou (MAUROUX)	3	100	100
STEP du Bourg (TOUZAC)	39	100	100
STEP du Bourg (LUZÉCH)	150	100	100
STEP 2 (ST MARTIN LE REDON)	14,4	100	100
STEP du Bourg (LABASTIDE-DU-VERT)	12	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2016).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	552	100	100
STEP du Bourg (LUZECH)	150	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2016).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
STEP de Prayssac-Puy-l'Eveque (PRAYSSAC)	552	100	100
STEP du Bourg (LUZECH)	150	0	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **97** (97 en 2016).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2016).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

916,09 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0023** €/m³ pour l'année 2017 (0,0028 €/m³ en 2016).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 500	6 600
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	85	84,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,65	2,7
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	97%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0028	0,0023